

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021**

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M BRIGONNET GUILLAUME
OU MME BRIGONNET SOPHIE NATHALIE
APPARTEMENT 322 ETAGE 2 E
18 RUE JEAN MINJOZ
75014 PARIS

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 2086780320422
Déclarant 2 (C) : 0543147502492

Référence du document : 21 B1 5034128 93

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

APPARTEMENT 322 ETAGE 2 E
18 RUE JEAN MINJOZ
75014 PARIS

Numéro FIP 758 65 27 2554197789 3

Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 23/05/2021

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

36 432

Nombre de parts :

3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indû.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....		18509	19005	2051	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1851	- 1901		- 442	
Déduction minimale.....			1115		
Pensions alimentaires perçues.....			- 394		
Abattement spécial de 10%.....		16658	17825	1609	36092
Salaires, pensions, rentes nets.....					36092
Revenu brut global.....					
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰			Montant déclaré	Montant retenu	
Versements épargne retraite déclarant 2.....			228	228	
Total des charges déductibles¹¹.....					- 228
Revenu imposable.....					35864
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					617
Décote.....					- 617
REDUCTIONS D'IMPÔT¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1	0	
Montant de la réduction d'impôt.....					
Total des réductions d'impôt²⁰.....					- 0
Montant net de votre imposition.....					0
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :					
IMPÔT SUR LE REVENU					
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³					0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵					36432
Informations indiquées pour mémoire					
Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires.....					340
PLAFOND EPARGNE RETRAITE					
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS Majeurs CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1			1				3.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2019.....	15810	15126
Cotisations prises en compte pour 2020.....		228
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	3695
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3745
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 3824
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 15378